

AIDE AUX ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Relative aux 3 premières années de formation universitaire ou d'études

ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

Dossier à renvoyer avant le 31 OCTOBRE 2017 (dernier délai)**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR :**

NOM: _____

PRENOM(S): _____

SEXE: M F

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____

ADRESSE DE LA FAMILLE : _____

COORDONNEES. DE LA FAMILLE (obligatoire):

Fixe: _____ Portable: _____

E-mail: _____

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS : Union libre / concubinage Mariés Pacsés Veuve/Veuf Séparés (divorcés, séparation de corps, dissolution du pacs, séparation de faits) Parent isolé**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Avez-vous déjà déposé une demande de bourse les années précédentes ?:

en 2015-2016 OUI - NON (Rayer la mention inutile)

en 2016-2017 OUI - NON (Rayer la mention inutile)

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT FREQUENTE: _____

TELEPHONE DE L'ETABLISSEMENT FREQUENTE: _____

ETUDES POURSUIVIES:

Cycle: _____ Année: _____

ACADEMIE DONT DEPEND VOTRE UNIVERSITE OU ETABLISSEMENT

Corse Autre Académie Dans ce cas, précisez laquelle : _____***Toutes les rubriques doivent être dûment renseignées***

ATTESTATION

Je, soussigné(e)....., certifie que mon fils, ma fille
 étudiant(e) est bien comptabilisé(e)
 comme personne à charge sur l'avis d'imposition 2017 portant sur les revenus 2016 présenté par mes soins au titre de la demande de
 bourse départementale pour l'année universitaire 2017-2018.

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations et documents transmis au titre de la présente demande.

Fait à _____, le _____

Nom, prénom et signature

CONDITIONS A REMPLIR POUR OBTENIR UNE BOURSE DEPARTEMENTALE :
--

I – Conditions de ressources:

- 1°) le montant du revenu fiscal de référence par part 2016 des parents du demandeur doit être **inférieur ou égal à 15.015 euros**
 2°) l'étudiant ne doit pas être salarié.

II – Conditions géographiques:

Le demandeur (s'il est marié ou pacsé) ou sa famille (l'étudiant doit figurer sur l'avis d'imposition des parents) doivent résider en CORSE DU SUD

Les études supérieures doivent être poursuivies en Corse

Une dérogation sera accordée lorsque les études supérieures poursuivies ne sont pas dispensées en Corse (une attestation de l'Université de Corse ou des services de l'Education Nationale (Rectorat, ...) indiquant que l'enseignement concerné n'est pas dispensé dans l'Académie de Corse est à fournir par l'étudiant). *La simple volonté ou commodité familiale ne sera pas prise en compte.*

Les matières facultatives, y compris celles figurant sur la carte d'étudiant, n'entraîneront pas la dérogation visée au paragraphe II.

III – Conditions d'Age et de Nationalité

Etre âgé de moins de 25 ans, de la nationalité française, d'un Etat de l'Union européenne ou de nationalité étrangère

Les étudiants étrangers peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une bourse départementale

IV – Conditions de réussite:

Ne pas être redoublant et ne pas avoir changé de filière (les raisons médicales ne sont pas acceptées, sauf exceptions).
 Il sera fait exception à cette règle, dans le cas d'une première demande de bourse.

<i>Les Master et Doctorat sont exclus du champ d'application du Règlement d'aide.</i>

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- 1) Une **photocopie de ou des avis d'imposition sur le revenu des parent(s) recto-verso complet de l'année 2017 sur les revenus 2016**. Si l'étudiant est de nationalité étrangère, fournir également une attestation sur l'honneur de ses parents indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger et, le cas échéant, leur montant. En cas de situation irrégulière, merci de prendre contact avec le service.
- 2) Une **attestation des parents** certifiant que l'étudiant est bien comptabilisé comme personne à charge sur l'avis d'imposition présenté à compléter en page 3 de l'imprimé.
- 3) Une **photocopie de la taxe d'habitation recto-verso complet 2017 ou attestation des impôts** (visée en original par les services fiscaux) justifiant son exonération pour 2017.
- 4) Une **quittance d'eau ou de téléphone ou d'électricité pour l'année 2017 justifiant de la domiciliation des parents** (dans le cas où l'adresse sur ces quittances serait différente de celle portée sur l'avis d'imposition sur le revenu du ou des parent(s) et/ou la taxe d'habitation 2017 et/ou l'attestation des impôts, fournir un courrier justificatif).
- 5) Une **photocopie de la carte d'étudiant recto-verso** délivrée par un établissement d'Enseignement Supérieur reconnu par l'Etat pour 2017-2018. Pour les étudiants inscrits à l'Université de Corse, fournir en plus l'attestation d'inscription administrative 2017-2018.
- 6) Une **photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso** de l'étudiant ou une autre pièce d'identité recto-verso attestant de sa nationalité (Les permis de conduire ne seront pas pris en compte).
- 7) Une **photocopie du Livret de famille dans sa totalité** (y compris page vierge suivant la naissance du dernier enfant).
- 8) Une **attestation sur l'honneur de l'étudiant** certifiant qu'il n'est pas salarié.
- 9) Une **attestation de réussite concernant l'année universitaire 2016-2017** fournie par l'établissement d'inscription devra être fournie par chaque demandeur. Il pourra s'agir de la photocopie du diplôme obtenu ou d'un relevé d'unités de valeur établi et visé par l'établissement d'inscription.

Pour les étudiants s'inscrivant en 1^{ère} année une copie des résultats du Baccalauréat est exigée.

10) **Quatre enveloppes autocollantes timbrées** portant l'adresse de l'étudiant chez ses parents.

11) Un **Relevé d'Identité Bancaire original** au nom de l'étudiant.

12) Etudiants poursuivant des études hors de l'Académie de Corse: une **attestation de l'Université de Corse ou des services de l'Education Nationale (Rectorat, ...)** indiquant que l'enseignement concerné n'est pas dispensé dans l'Académie de Corse est à fournir obligatoirement par l'étudiant.

13) Les **étudiants handicapés** fourniront les documents utiles à l'appréciation de leur demande :

Document attestant de leur handicap (CDAMDPH, ...), courrier motivant leur demande visée par l'assistant (e) social (e) de l'établissement d'inscription, facture et/ou attestation sur l'honneur justifiant des dépenses spécifiques engagées portant le visa de l'établissement d'inscription

14) Si l'**étudiant est pris en charge par l'aide sociale à l'enfance**, une attestation de l'organisme sera fournie.

15) Outre les documents susvisés, les **étudiants de nationalité étrangère ou réfugiés** fourniront les documents ci-après:

- copie recto-verso de la carte de séjour temporaire

- ou copie de la carte de résident recto-verso **et** copie des documents attestant de la domiciliation en France depuis au moins 2 ans.

L'étudiant de nationalité étrangère doit aussi attester d'un foyer fiscal de rattachement (père, mère ou tuteur légal) en France depuis la même durée (condition appréciée au 1er octobre de l'année universitaire pour laquelle la bourse est demandée) et fournira:

- copie des avis d'imposition complets recto-verso 2016 sur revenus 2015 et 2017 sur revenus 2016.

16) Si l'étudiant dispose du **statut de réfugié** :

- copie recto-verso du certificat de réfugié délivré par l'Office français de protection de réfugié et apatrides (OFPRA) ou d'un récépissé valant autorisation de séjour et portant la mention " reconnu réfugié" ou d'une carte de résident délivrée en sa qualité de réfugié.

D'autres pièces que celles énumérées aux points 1 à 16 ci-dessus peuvent être demandées selon la situation du demandeur.

IMPORTANT : Le cas échéant et dans l'attente de la réception des pièces nécessaires, le demandeur peut adresser une demande de dérogation en fournissant les éléments relatifs à l'année N-2 et en s'engageant à fournir les documents attendus dès réception. La situation sera traitée de manière exceptionnelle par les services du département et analysée au cas par cas.

DISPOSITIF D'AIDE

L'aide du département de la Corse du Sud est basé sur le critère des ressources.

Dans ce sens, le montant pris en compte est le "revenu fiscal de référence par part" correspondant au «revenu fiscal de référence», figurant sur l'avis d'imposition des parents de l'année N-1, divisé par le nombre de parts du foyer.

Les revenus pris en compte sont exclusivement ceux des parents.

En fonction, l'aide du département pourra être la suivante:

- Étudiants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années dont les familles ont un revenu fiscal de référence par part inférieur à 6.900 euros: bourses départementales d'un montant annuel de 1.800 euros.
- Étudiants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années dont les familles ont un revenu fiscal de référence par part compris entre 6.901 euros: et 9.867 euros: bourses départementales d'un montant annuel de 1.400 euros.
- Étudiants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années dont le revenu fiscal de référence par part est compris entre 9.867 euros et 12.915 euros: bourses départementales d'un montant annuel de 750 euros.
- Étudiants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années dont le revenu fiscal de référence par part est compris entre 12.916 euros et 15.015 euros: bourses départementales d'un montant annuel de 500 euros.

NOTA BENE : Le versement des aides financières ne pourra intervenir qu'après individualisation par l'Assemblée délibérante du Département de la Corse du Sud des crédits inscrits à cet effet.

Ce formulaire est rédigé en application des dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de la collectivité auprès de laquelle vous avez déposé votre dossier.

RENSEIGNEMENT ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour faciliter le traitement de votre dossier, toutes les rubriques de cet imprimé doivent être renseignées.

N'hésitez pas à contacter les Services du Département pour tout renseignement complémentaire au : **04.95.29.82.23 / 04.20.20.44.47**

Dossier à renvoyer impérativement **avant le 31 OCTOBRE 2017**(cachet de la Poste faisant foi)
accompagné des documents demandés à:

Monsieur le Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL de la CORSE DU SUD
Service Vie associative et éducative - Bourses Départementales
BP 414
20 183 AJACCIO CEDEX

Passé la date limite de réception des dossiers du 31/10/2017, il ne pourra pas être donné suite à votre demande de bourse.